

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 19 septembre 2017, au lieu ordinaire des séances du conseil, au 111, 4^e Avenue à 16 h 30, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 12 septembre 2017, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Denis Laporte :

Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Sont absents :
Daniel Leblanc
André Picard

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2017-1909-364

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance à 16h 30 et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 12 septembre 2017 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2017-1909-365

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 19 septembre 2017.

ADOPTÉ

2017-1909-366

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QU'à, la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE	100,00000	110 800 \$	2,92%	2018	2,92000%
		113 500 \$	2,92%	2019	
		116 600 \$	2,92%	2020	
		119 300 \$	2,92%	2021	
		1 468 800 \$	2,92%	2022	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,82900	110 800 \$	2,00%	2018	2,98918%
		113 500 \$	2,25%	2019	
		116 600 \$	2,40%	2020	
		119 300 \$	2,60%	2021	
		1 468 800 \$	2,75%	2022	
BANQUE ROYALE DU CANADA	100,00000	110 800 \$	3,03%	2018	3,03000%
		113 500 \$	3,03%	2019	
		116 600 \$	3,03%	2020	
		119 300 \$	3,03%	2021	
		1 468 800 \$	3,03%	2022	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est fait de la CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE pour son emprunt par billets en date du 26 septembre 2017 pour une somme de 1 929 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006 118, 2012 212, 2006 117 et 2016 289. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

2017-1909-367

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 929 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Crabtree souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 929 000 \$ qui sera réalisé le 26 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2006-118	320 951 \$
2012-212	550 948 \$
2006-117	206 400 \$
2016-289	850 701 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2006 118, 2012 212, 2006 117 et 2016 289, la Municipalité de Crabtree souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	110 800 \$	
2019.	113 500 \$	
2020.	116 600 \$	
2021.	119 300 \$	
2022.	122 400 \$	(à payer en 2022)
2022.	1 346 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-118, 2012-212, 2006-117 et 2016-289 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉ

2017-1909-368

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE CRABTREE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation budgétaire 2017 pour l'Office municipal d'habitation de Crabtree ;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale sera de 4 304,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver la prévision budgétaire révisée 2017 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

ADOPTÉ

2017-1909-369

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE ANNUEL DE SOMUM

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de SOMUM solutions pour le contrat d'entretien du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, le tout tel que décrit dans la facture numéro 24230 du 7 septembre 2017, préparée par Robert Hartmann pour la somme de 1 872,72 \$ excluant les taxes et que les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00+331-01.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 36.

Denis Laporte, maire
Président d'assemblée

Pierre Rondeau,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.